AVIS DE COURSE

LA BARABAR SAILS CONCEPT 2023

Escale à Hoëdic le samedi soir

Date : **17 et 18 juin 2023**

Lieu : golfe du Morbihan et baie de Quiberon

Autorité organisatrice : **Les Amis de Conleau (club FFVoile n°56073)**

Grade 5C

---

1 RÈGLES

L'épreuve est régie par :

- Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV 2021 – 2024) ;
- La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2 ;
- Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent ;
- Les règlements fédéraux.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles à partir du 12 juin 2023 à 18h00 en version électronique à l'adresse suivante : www.amisdeconleau.org .

3 COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse suivante : www.amisdeconleau.org .

A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du dernier jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à :

Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent.

- Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
- Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- Tous les voiliers habitables jaugés OSIRIS d'un coefficient minimum de 3 et d'une longueur minimale de 5,5 mètres.

Documents exigibles à l'inscription :

a) Pour chaque membre de l'équipage **majeur** :

une licence Club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant ».

b) Pour chaque membre de l'équipage **mineur**:

soit la licence Club FFVoile valide, mention « compétition ».

soit la licence Club FFVoile valide, mention « pratiquant » accompagnée de l'attestation relative au questionnaire de sante ou à défaut d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins de 6 mois.

Une autorisation parentale.

Les licences FFV annuelles ou temporaires sont disponibles sur les services en ligne des Amis de Conleau : *www.amisdeconleau.org*

c) Pour le bateau :

le certificat de jauge ou de rating valide, à défaut le rating appliqué sera celui de la table annuelle des ratings 2023.

si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire exclusivement sur les services en ligne des Amis de Conleau : www.amisdeconleau.org .*(voir le mode d'emploi de l'inscription en ligne)*

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

Les inscriptions (bateau et équipage) seront **closes le 11 juin 2023**.

Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : un nombre minimum de 20 bateaux inscrits le 11 juin 2023 est nécessaire pour que l'épreuve ait lieu.

Le nombre de bateaux participants est limité à 40.

5 DROITS À PAYER

Les droits sont les suivants :

Pour le bateau et son skipper ***Comprend la nuitée au port de Hoëdic et le diner du samedi soir pour le skipper***	**Pour les équipiers** ***Comprend le diner du samedi soir***
54 euros/bateau	27 euros/équipier

6 PUBLICITÉ :

Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8 PROGRAMME

Accueil et briefing à Conleau, terrasse du Corlazo :

Date	de	à
17 juin 2023	07h30	08h00

Jours de course :

Date	Osiris B	Osiris R	
17 juin 2023	Course	Course	**La Barabar 2023**
18 juin 2023	Course	Course	**La Barabar 2023**

Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
OSIRIS B			3
OSIRIS R			3

Sur réservation (voile@amisdeconleau.org) les concurrents qui le souhaitent pourront s'amarrer gracieusement à Conleau les vendredi 16 juin et dimanche 18 juin.

L'heure du signal d'avertissement de la première course le samedi 17 juin est prévue à ***08h55.***

Le repas des équipages sera servi le samedi 17 juin à ***20h00*** au fort dans les locaux du CNH.

L'heure du signal d'avertissement de la première course le dimanche 18 juin est prévue à ***10h55.***

Aucun signal d'avertissement ne sera fait après ***16h00*** le dimanche 18 juin***.***

La proclamation des résultats aura lieu le dimanche 18 juin à ***19h00*** à Conleau, terrasse du Corlazo.

9 EQUIPEMENT

Chaque bateau doit disposer d'un moteur fixe ou auxiliaire lui permettant d'effectuer au moins le trajet de Conleau à Hoëdic et le retour

Les bateaux devront avoir à bord au minimum l'armement et le matériel de sécurité conforme à la législation pour une catégorie de navigation à moins de 6 milles d'un abri.

Chaque bateau doit en outre disposer d'une VHF en état de fonctionner et d'un téléphone portable déclaré à l'inscription. La VHF devra rester en veille pendant la durée de la régate sur le canal qui sera communiqué aux concurrents lors du briefing.

Les concurrents seront amarrés sur les tonnes dans le port d'Hoëdic, ils devront disposer de leurs propres annexes pour débarquer et embarquer, il n'y aura pas de service de rade.

10 ÉQUIPAGE

Le nombre de personnes embarquées est fixé **à 2 au minimum**. Les noms des personnes embarquées devront être confirmés chaque jour de course lors de l'émargement départ. En aucun cas le nombre de personnes à bord ne pourra excéder le nombre de personnes inscrit sur l'acte de francisation.

11 LIEU

Les modalités des émargements et des briefings seront précisées dans les Instructions de courses.

L'Annexe parcours à l'AC indique l'emplacement des zones de départs et de courses.

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construits ou côtiers, la Barabar 2023 fera escale a Hoëdic le samedi 17 juin en fin d'après-midi.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉS

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

Deux classements : OSIRIS B (flamme bleue) groupe 11.5 et plus, OSIRIS R (flamme rose) groupe inférieur à 11.5.

1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

Quand **4** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

Pour les groupes de bateaux monotype (minimum 5 bateaux) un classement spécifique pourra être effectué par extraction sur le classement OSIRIS.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

22 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

www.amisdeconleau.org

voile@amisdeconleau.org

CaptainGwen : 07.45.05.53.33

En vous inscrivant tôt vous facilitez la tâche des bénévoles…